

## Plan opérationnel 2017 -2018 du partenariat Jette -Belfaa

<p><b>OS.</b> Entre 2017 et 2021, toutes les communes marocaines adoptent et pilotent une politique d'action sociale visant prioritairement les enfants et/ou les jeunes et/ou les femmes et/ou les personnes à besoins spécifiques et la mettent en œuvre via leur Service d'Action sociale au travers d'au moins 1 projets intégrés de développement humain.</p>	
<p><b>RA 1.</b> En 2018 au plus tard, la commune a défini et intégré sa politique d'action sociale dans son Plan d'action communal (PAC) et développé des plans d'action vers le ou les publics cibles prioritaires.</p>	<p>R1.1. Elaborer un diagnostic social focus sur les publics cibles  R1.2. Participer à l'élaboration du volet social du PAC  R1.3. Identifier dans le PAC les mesures relatives aux publics cibles de la CIC  R1.4. Déterminer le(s) public(s) cible(s) prioritaire(s) des actions du programme CIC  R1.5. Etablir le cadre d'intervention du SAS</p>
<p><b>RA2.</b> En 2018, toutes les communes disposent d'un Service d'Action sociale fonctionnel dont les missions sont définies et approuvées par le Conseil.</p>	<p>R2.1. Définir les missions d'un SAS et son cadre d'intervention  R2.2. Créer et inscrire le SAS dans l'organigramme communal  R2.3. Désigner un élu responsable du partenariat CIC (au Maroc et en Belgique) et nommer au moins un fonctionnaire pour le SAS  R2.4. Equiper en matériel adéquat le SAS    R2.5. Etablir un guide de procédures qui définit les relations entre le SAS et les acteurs locaux (pour plus de transparence ; d'objectivité et de légalité) et qui définit les mécanismes internes de fonctionnement (relations entre fonctionnaires et élus, etc.) ;R2.5 bis établir un guide de bonnes pratiques (capitaliser les bonnes pratiques)</p>
<p><b>RA 3.</b> En 2021, le Service d'Action sociale dispose des compétences de base et des compétences spécifiques indispensables à l'exécution de sa mission.</p>	<p>R3.3. Établir les descriptions de fonction au niveau du SAS  R3.2. Evaluer les besoins et former un fonctionnaire aux bases de la GRH (soft)  R3.4. Chaque commune évalue le fonctionnement de son service d'AS et le partage avec les autres  R3.5. former les managers (directeur, référent RH, chefs de services) en gestion des compétences  R3.6. Réaliser un bilan des compétences du service et des agents du SAS  R3.7. Développer et mettre en œuvre un plan de formations sur base des besoins identifiés  R3.8. Identifier une procédure d'évaluation des acquis de formation  R3.9. Créer un répertoire commun de formations et de formateurs  R3.10. Développer et mettre en place un réseau intercommunal N-S et S-S d'échange d'expertise et de connaissances</p>
<p><b>RA 4.</b> Entre 2017 et 2021, la commune développe la coordination locale des acteurs sociaux et renforce leurs capacités.</p>	<p>R4.1. Établir un guide social des acteurs sociaux  R4.2. Etablir une analyse des besoins en formation des acteurs sociaux locaux    R4.3. Organiser des concertations locales thématiques d'acteurs locaux avec désignation d'un coordinateur  R4.4. Réaliser un plan de formations pour les acteurs sociaux et établir un planning  R4.5. Accompagner la mise en œuvre (en pratique) des projets sociaux et encourager et soutenir des projets collectifs  R4.6. Echanger les bonnes pratiques au sein du réseau CIC sur les projets sélectionnés  R4.7. Accompagner les associations dans le montage de projet  R4.8. Identifier toutes les sources de subsides aux associations et partager la base de données</p>

<b>RA 5. Dès 2017, les élus de la commune impulsent et soutiennent la politique communale d'action sociale</b>	R5.1. Désigner officiellement une élue ou un élu au sein du Conseil pour porter le programme CIC
	R5.2 Mettre en place / organiser deux cycles de formation(s) qui répondent aux besoins, attentes et souhaits des élus (élues et élus). Deux cycles de formations où l'on fera de la sensibilisation
	R5.3. Impulser, présider et dynamiser un forum regroupant les citoyens, les élus, le tissu associatif
	R5.4. Soutenir la création d'un réseau intercommunal au sud et au nord (communes géographiquement proches)
	R5.5. Participer aux plateformes Sud/Sud
	R5.6. plaider pour recrutement de personnes avec diplôme et compétences utiles à l'action sociale (ex : assistant social)
	R5.7. Soutenir l'organisation tant au Nord qu'au Sud d'un événement d'envergure <u>médiatisé</u> qui touche toute la population (à organiser d'une manière participative ; viser une mise en valeur du programme)
<b>RA 6. Entre 2017 et 2021, les communes belges et marocaines développent des outils et des actions de communication modernes et pertinents pour communiquer sur l'action sociale et les résultats du Programme de CIC au Maroc.</b>	R6.1. Sensibiliser et former le personnel et les élus des communes de l'importance d'un plan de communication
	R6.2. Elaborer un plan de communication avec un expert et le service social tant au Maroc qu'en Belgique
	R6.3. Mettre en œuvre le plan de communication et Créer des outils définis dans le plan de communication
	R6.4. Organiser après chaque plateforme N/S, simultanément dans chaque commune du programme une action qui rend visible et met en valeur les résultats du programme CIC Maroc
<b>RA 7. La plateforme des communes se structure et est opérationnelle pour développer des actions collectives inhérentes aux résultats du Programme.</b>	R7.1. Organiser en 2017 une première plateforme S/S
	R7.2. Organiser au moins 1x/an une plateforme S/S
	R7.3. Créer et gérer un groupe facebook fermé des communes du partenariat pour échanger les expériences et informer les partenaires de l'état d'avancement des différents projets
	R7.4. Organiser au moins 3 plateformes N/S entre 2017-2021
	R7.5. Organiser au moins 4x/an une plateforme N/N thématique